



Sortie de secours dans partie commune

Par **seylen**, le **19/12/2009** à **18:54**

Bonjour,

notre immeuble possède un cage d'escalier jalonnée à chaque étage de grandes fenêtres.

Si nous souhaitons les ouvrir (comme c'est le cas actuellement car nous devons faire changer une des vitres brisée lors de notre déménagement), nous devons aller chercher la poignée (retirée sur chacune d'entre elles) au siège du syndic.

Est-ce bien légal?

Je pense en particulier en cas d'incendie où les fenêtres ne peuvent donc être ouvertes.

merci de votre réponse, cordialement.